

Formulaire à retourner
par mail :
 gite.lapenne@gmail.com
par courrier :
 Gîte de Lapenne
 Chez Etienne TOULIS
 1 route de Mirepoix
 09500 LAPENNE

DEMANDE DE RÉSERVATION

Gîte de Lapenne – 3 route de Mirepoix - 09500 LAPENNE,
 meublé pouvant accueillir 6 personnes maximum

LOCATAIRE

NOM Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél Port
 Mail@.....
 Composition de la famille adultes enfants

SÉJOUR

TARIFS (eau, électricité, taxe de séjour, compris)	du 15/12 au 15/01	du 16/01 au 30/06	du 01/07 au 31/08	du 01/09 au 14/12
Semaine	350 €	300 €	450 €	300 €
Midweek (min 2 nuits) (lundi au jeudi soir)	70 €/nuit	70 €/nuit		70 €/nuit
Weekend (vendredi/samedi/dimanche ou samedi/dimanche/lundi)	195 €	180 €		180 €

Dates souhaitées : du/...../..... au/...../.....

VOTRE SÉJOUR		Prix unitaire	Quantité	Montant
Séjour choisi				€
Remise hors options (5% si 2 semaines ou 10% si 3 semaines)				€
OPTIONS	Linge de lit (drap housse, taie de traversin, taie d'oreiller, housse de couette)	8 €/lit		€
	Linge de toilette (gant, petite serviette, grand serviette)	5 €/pers		€
	Forfait linge de lit et de toilette	56 €		€
	Ménage fin de séjour	70 €		€
	Forfait linge de lit et de toilette + ménage	120 €		€
				€
Montant total du séjour				€
Arrhes à verser à la réservation (30% du montant total du séjour)				€

Documents à fournir le jour de l'arrivée :

Le contrat de réservation, votre assurance responsabilité civile, dépôt de garantie de «300€, carnet de vaccination à jour (si animal).

Fait le/...../..... à

Signature du locataire

« atteste avoir lu et accepte les conditions générales de ventes ci-après »

Signature du bailleur



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Désignation

La location est prévue pour 6 personnes maximum et porte sur un meublé situé à :
3 route de Mirepoix – 09500 LAPENNE

2 - Durée :

La location commencera à partir de 16 heures le jour d'arrivée pour se terminer avant 10 heures le jour du départ.

3 - Loyer :

Le montant de la **location** est toutes charges comprises (Eau, électricité).

Des **arrhes** seront versées dès réception du contrat, représentant 30% du prix de la location. Des arrhes sont considérées comme dédit à valoir sur le prix de la location. Le solde sera versé le jour de la location. Si le locataire ne règle pas le solde le jour de son arrivée au plus tard, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant des arrhes versées.

4 - Dépôt de garantie (caution) :

Un dépôt de garantie sera levé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant de **300 Euros**. Il sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire. Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

5 - Ménage en fin de séjour

Le logement devra être laissé propre et le ménage effectué avant le départ. Dans le cas contraire, les frais de ménage seront imputés sur la caution.

Vous avez la possibilité de prendre une option ménage au tarif de **70 Euros**. Si vous ne prenez pas cette option Le logement doit être laissé propre et le ménage effectué avant le départ. Dans le cas contraire, les frais de ménage seront imputés sur la caution.

6 - Etat des lieux et inventaire :

Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

7 - Taxe de séjour :

La taxe de séjour est comprise dans le tarif semaine

8 - Animaux :

Les animaux de compagnie sont acceptés. La présentation du carnet de vaccination à jour est obligatoire.

9 - Conditions générales :

Le locataire s'engage à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur, à ne pas sous louer le logement, à user paisiblement des lieux, à s'assurer contre les risques locatifs.

Ce contrat ne peut pas être rectifié sans mettre le nombre de mot et de ligne rayée et contresigné des deux parties.

